

Commentaires de l'autorité compétente centrale de la Tunisie relatifs au rapport DG(SANCO)/2012-6769-MR de l'audit effectué du 26 novembre au 07 décembre 2012 afin d'évaluer les règles de production biologique, l'efficacité du système de contrôle et la surveillance effectuée par les autorités compétente

Références	Notes
<p>Page 1:Table 1 : Visites d'audits et réunions. *Autorités Compétentes.</p>	<p>- L'équipe de l'OAV a rencontré aussi le commissaire régional de Sfax et les deux représentants de l'agriculture Biologique de Sidi Bouzid et Mannouba</p>
<p>Page 2 : Table 1 : Visites d'audits et réunions. * Visite sur champ.</p>	<p>- A Sfax l'équipe de l'OAV a visité aussi un groupe de transformateurs et d'exportateurs d'huile d'olive Biologique. - A Gabes le producteur de légumes visité est aussi exportateur. - A Tozeur l'équipe de l'OAV a visité aussi un producteur de semences. - A Mannouba le producteur de produit végétaux semi-transformés et transformés est aussi exportateur</p>
<p>Page 4 : 5.1 Constatations Paragraphe 2</p>	<p>- Le décret n° 2000-409 du 14 février 2000 est un décret présidentiel.</p>
<p>Page 5 : Paragraphe 3</p>	<p>- Le cahier des charges modifiant et complétant le cahier des charges type de la production végétale selon le mode biologique approuvé par l'arrêté du 28 février 2001, a été publié dans le</p>

<p>Paragraphe 2 Paragraphe 3</p>	<p>journal officiel de la Tunisie n°24 en date du 22 Mars 2013; copie en a été transmise à la commission européenne par courriel le 16 avril 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aquacole (et non aquicole) - Intrants (et non entrants)
<p>Page 6 : Constatation Paragraphe 03 : Ligne 06 Paragraphe 04 Paragraphe 05</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En plus des moyens de coordination cités entre DAB et DGAB des visites communes entre l'équipe centrale et les représentants régionaux sont effectuées régulièrement ou suite à des réclamations. - En plus des ministères cités la CNAB est composée aussi des représentants de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La direction générale de l'agriculture biologique au ministère de l'agriculture, ✓ La direction générale des services vétérinaires au ministère de l'agriculture, ✓ L'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles, ✓ Du ministère de la santé publique, ✓ Du conseil national d'accréditation, ✓ L'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche, ✓ L'union tunisienne de l'industrie, de commerce et de l'artisanat, ✓ L'organisation de la défense du consommateur, ✓ Des associations des producteurs selon le mode biologique, ✓ L'agence de promotion des investissements agricoles, ✓ Du centre technique de l'agriculture biologique. - La liste des producteurs est tenue à jour par la DGAB et est accessible sur le site du CTAB (www.ctab.nat.tn); cette liste a été actualisée sur le site en Avril 2013 (données arrêtées au 31/12/2012)

<p>Page 7 : Paragraphe 01 Ligne 01 Ligne 03 Ligne 04 Paragraphe 02 Ligne 01 Paragraphe 04 Ligne 01 Ligne 03</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le TUNAC est le Conseil National d'Accréditation. - La DGAB a organisé une session de formation en janvier 2011 et une session de formation en Mai 2012 qui ont été animées par le TUNAC. - La session de formation planifiée par la DGAB pour le mois de Janvier 2013, et pour des raisons de disponibilité du TUNAC, a été reportée à fin 2013. - Sept OCCs ont obtenu l'agrément du Ministre de l'agriculture sur proposition de la CNAB. - La composition du comité d'Audit a été actualisée le 20 Février 2013. - Le ministre de l'agriculture a approuvé en 2011 une procédure d'audit, cette procédure a été amendée le 17 Février 2012 et envoyée à la commission européenne avec le rapport annuel.
<p>Page 8 Paragraphe 02 Ligne 02 Ligne 03</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure d'audit a été actualisée en février 2012 et le comité d'audit a été mis à jour en Février 2013. - 06 sur les 07 OCCs ont été audités en 2012, le 7^{em} a été audité en mars 2013 au titre de l'année 2012.
<p>Page 13 : 5.3 constatation Ligne 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'application informatique relative à la codification et à la traçabilité des produits Biologique n'est plus opérationnelle depuis 2010; toutefois, les données relatives à la liste des opérateurs, leurs statuts, coordonnées, production, transformation, exportation en mode biologique et en conversion etc., constituant une base de données complète, existent en format Excel et sont mis à jour mensuellement 2011.